

Règlement financier – Collège Sainte-Germaine

Année scolaire 2025–2026

Documents requis

- Avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) à fournir obligatoirement.

Sans ce document, le tarif D sera appliqué automatiquement.

- En cas de changement de situation familiale, merci d'en informer l'établissement rapidement.

Contribution des familles (sur 10 mois)

Facturation mensuelle, règlement par prélèvement le 10 du mois (sauf pour le mois de septembre, prélèvement jusqu'au 15 possible).

Calculée selon le revenu fiscal de référence / nombre de parts :

Catégorie	Revenu Fiscal de Référence	Montant Mensuel
A	0 à 3 110 euros	57 euros
B	3 111 à 7 850 euros	66 euros
C	7 851 à 12 000 euros	79 euros
D	Plus de 12 001 euros	94 euros

Réductions :

- 10 % dès le 2e enfant scolarisé dans l'ensemble Saint-François ou à l'école Sainte-Croix
- 20 % dès le 3e enfant

Restauration scolaire

- Demi-pension (4 jours / semaine) : 79 euros / mois
- Demi-pension (2 jours / semaine) : 39,50 euros / mois
- Ticket repas occasionnel : 6,10 euros / repas

Absences prises en compte uniquement au-delà de 4 repas consécutifs (sur justificatif) ou en cas de voyage/stage scolaire.

Ensemble scolaire Saint François – Collège Sainte-Germaine

187, route de Lavaur – 81500 Massac-Séran

 0811066u@ac-toulouse.fr  05.63.34.04.21

Étude du soir

- Forfait mensuel : 21 euros / mois
-

Frais divers

- Frais de dossier (non remboursables) : 20 euros
 - Acompte (encaissé à l'inscription, non remboursé sauf cas spécifiques) : 90 euros
 - Caution manuels scolaires : 100 euros (par virement pour la durée de la scolarité ou chèque non encaissé)
 - Fournitures pédagogiques : 25 euros (facturé en début d'année)
 - Manuels d'activités : (facturés en début d'année, disciplines variées)
 - Déplacements scolaires exceptionnels : facturés selon le projet
-

Adhésions facultatives

- Association des Parents d'Élèves (APEL) : 24 euros / an
 - Association Sportive du Collège : 25 euros / an
-

Transport – Navettes

- Navette Lavaur-Massac : 29,50 euros / mois / enfant
 - Navette 18h : 1,50 euros / jour
-

Informations complémentaires

- La contribution des familles inclut l'assurance scolaire individuelle accident Saint Christophe, elle est non déductible.
- Les réductions ne sont pas cumulables.

Ensemble scolaire Saint François – Collège Sainte-Germaine

187, route de Lavaur – 81500 Massac-Séran

 0811066u@ac-toulouse.fr  05.63.34.04.21